



**Me Lionel PERRIN,**  
**président de Notaires de France**  
**Syndicat national des notaires**

Depuis des décennies, tout a été écrit, tout a été analysé par nos pairs. Qui sommes-nous ? Que représentons-nous, quelle place avons-nous dans la société ? La presse juridique, et notamment celle tournée vers le notariat, ne manque pas de reproduire ces réflexions. Les congrès, ceux des Notaires de France, ceux du Syndicat National des Notaires, les assemblées de liaison ne cessent de remettre le travail sur l'ouvrage et ce dans une perpétuelle quête de réflexion et d'introspection sur le rôle qu'occupent le notaire et le notariat dans notre société.

La société française, partie d'un monde rural, artisanal a connu des évolutions - d'aucuns diront des révolutions - de plus en plus importantes et rapides depuis la fin du XIXe siècle. Vicissitude des crises économiques, exacerbées par les guerres, l'époque contemporaine en est la victime, le reflet, mais aussi l'incarnation de sa remise en question et de son adaptation. Tel Claude Riche dans le célèbre film les Tontons Flingueurs, décrivant son père à Fernand Naudin, Le Notaire comprend l'incompréhensible quand il s'agit, non pas d'argent (dixit la tirade de l'acteur) mais d'adaptation. Comprendre et prendre conscience de la place et du rôle du Notaire dans la société permet avec un peu de recul d'admettre parfois à contrecœur qu'il est essentiel pour rendre un service éminemment important à la société au-delà de son rôle d'autorité publique, d'admettre les évolutions sociologiques et technologiques. Tout comme l'éducation et l'école de la République, qui depuis la Révolution française a été offerte à tous les citoyens, l'accès à la profession, favorisé par l'augmentation du niveau de vie liée en grande partie aux « Trente Glorieuses » a été de ce point de vue flagrant.

Le notariat n'est donc pas en reste et l'ouverture du droit de présentation aux impétrants, facilitée par l'accès à l'emprunt bancaire, n'a pas attendu même si la propulsion aux manettes des jeunes diplômés était moins rapide, le tirage au sort. S'il ne faut pas se comporter comme le prophète Philipilus dans l'album, l'Etoile Mystérieuse de Tintin, lequel avant d'alarmer tout le monde eut mieux fait de vérifier son erreur de perception, le recul face à certaines époques et situations nous autorise tout de même à craindre que des décisions n'augurent pas que du bon ni que du progrès, lorsque cela tend à vouloir englober ce qui fait une spécificité du monde juridique français à savoir le notariat tel qu'il fonctionne, dans un « machin » pour paraphraser le Général De Gaulle, (lequel n'était pas aussi anti européen qu'aucuns ont voulu l'écrire). Nous souhaitons tous un exode rural à l'envers, le retour des villes moyennes et des bourgs. Nous observons néanmoins malgré un choc lié au confinement que nous avons vécu et un retour plus ou moins timoré de certaines parties de la population ayant accès au télétravail aux zones semi rurales, que les richesses, puisque le retour à l'industrie se fait encore attendre, malgré tous les efforts des acteurs économiques et politiques, sont éminemment produites dans les métropoles régionales. Vouloir réinvestir le notariat dans certaines zones n'ouvre pas forcément de perspectives aux courageux qui s'y installeront. Espérons que cela ne favorise pas une concentration déjà importante dans les zones prospères...